

Port-au-Prince, le 7 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'OCNH appelle l'État haïtien à renforcer son engagement en faveur des droits de l'homme en Haïti conformément au Pacte relatif aux droits civils et politiques

L'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) via son directeur exécutif, **Me Camille OCCIUS** a participé à la 144ème session du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, tenue à Genève. Cette session a examiné la situation d'Haïti au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le pays le 6 février 1991.

L'OCNH a tenu deux séances de travail avec les membres du Comité, les 30 juin et 2 juillet 2025. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter les nombreux défis auxquels Haïti est confrontée en matière de droits humains.

Parmi les préoccupations majeures figuraient l'accès à un acte d'état civil, documents d'identité, l'accès à la justice, l'impunité, la corruption, les violences sexuelles, la situation des personnes déplacées et les difficultés d'accès aux soins médicaux, le tout dans un contexte de violence extrême due aux gangs armés.

Du 3 au 4 juillet, l'OCNH a également pris part au dialogue interactif entre les membres du Comité et la délégation de l'État haïtien, dirigée par la ministre à la Condition féminine et aux droits des femmes. Le Protecteur du citoyen était également présent, représentant l'Office de la protection du citoyen (OPC), l'INDH en Haïti.

L'OCNH s'inquiète de plusieurs points :

- Une préparation technique jugée insuffisante de la part des autorités haïtiennes pour un exercice de cette importance. De nombreuses questions du Comité sont restées sans réponse lors du dialogue interactif.
- Une faible diffusion du processus d'examen d'Haïti devant le Comité par les autorités.
- Une participation très limitée des organisations de la société civile haïtienne à ce processus, due à un manque de sensibilisation et d'information sur le mécanisme.

Recommandations de l'OCNH

À cet égard, l'OCNH exhorte l'État haïtien à :

- 1- Apporter rapidement des réponses aux questions du Comité restées sans réponse et prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations qui seront formulées.
- 2- Accorder un intérêt particulier aux activités de suivi des organes de contrôle des droits de l'homme des Nations Unies et des autres systèmes.
- 3- Œuvrer à une meilleure préparation des prochaines échéances de l'examen d'Haïti par les organes de contrôle des droits de l'homme.
- 4-L'OCNH appelle également les organisations de la société civile haïtienne à s'investir davantage dans les activités de suivi des organes internationaux de contrôle des droits de l'homme concernant Haïti.
- 5- Enfin, l'OCNH invite le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres partenaires à intensifier leurs actions de sensibilisation afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux à s'approprier ces activités.



Camille Occius
Directeur Exécutif